

FORMATION DES ENSEIGNANT-ES

Le projet de réforme décrypté par le SNEP-FSU

Un projet d'une nouvelle refonte de la formation a été présenté aux organisations syndicales, à peine deux ans après l'application de la précédente qui a piteusement échouée. Sans le dire explicitement, la volonté de G. Attal, ministre éphémère de l'EN, est un camouflet pour un de ses prédécesseur. Cet effacement de la réforme Blanquer pourrait nous satisfaire si la nouvelle ne se faisait pas sur des bases incompatibles avec un progrès notable et souhaitable pour la formation, et avec les mêmes méthodes non démocratiques.

Un calendrier irréaliste

L'annonce de la temporalité est le premier point noir sur lequel de nombreux syndicats et personnels ont déjà réagi: le calendrier est irréaliste sauf à brader la réflexion nécessaire pour envisager tous les paramètres d'une nouvelle réforme. Dès 2025 l'ensemble des concours 1er comme second degré devraient être avancés en L3. Pour l'instant le ministère ne tient aucun compte de nos retours sur l'infaisabilité et les exigences requises. Résultat : il brade la réflexion et par conséquent la formation à venir.

Déficit d'attractivité

Alors que la première cause de la crise attractivité du métier d'enseignant-e est liée à la question salariale, E. Macron fait des annonces sur la formation pour prouver qu'il tente d'enrayer le phénomène. Faire des annonces, voilà l'état de nos politiques. Le concours se situera donc pendant l'année de L3 et le ministère compte sur le défaitisme et les difficultés de la réforme actuelle pour pouvoir avancer sans opposition.

Avant toutes choses, le SNEP FSU souhaite rappeler la spécificité de notre discipline. Nous n'avons pas pour le moment de problème d'attractivité en EPS. Nous avons 4 candidat-es de niveau bac + 5 pour un poste au CAPEPS externe. Pour augmenter la qualité de l'enseignement de l'EPS, le ministère peut dès à présent augmenter le nombre de postes au concours pour faire face aux besoins (passer de 750 en moyenne à 1500 postes) et garantir le niveau de formation des enseignant-es au lieu de creuser les inégalités et de maintenir dans la précarité des milliers de contractuel-les.

Ce document a comme fonction de faire le point, à un temps T, et faire partager nos préoccupations et propositions sans prétendre à l'exhaustivité.



Qui veut devenir enseignant-e ?

La place du concours : une réponse qui masque les vrais enjeux

Une indispensable revalorisation des carrières

Le cumul des tâches en M2 altère la formation

Une cohérence de l'ensemble à retravailler

L'annonce du passage du concours en L3 laisse penser que l'unique raison d'un recul du nombre de candidat-es serait la place du concours. Or le phénomène n'est pas limité à la France, loin de là. Il s'agit d'une lame de fond qui pose le problème de la place de l'Ecole dans nos sociétés occidentales, et le statut social des enseignant-es. En France plus qu'ailleurs, le salaire, les conditions de travail, les injonctions permanentes ont produit depuis des années un déclasserement progressif du métier. Nous savons sans contestation possible que le salaire est un des plus bas d'Europe. La première mesure pour inciter à nouveau les jeunes à s'orienter vers le métier aurait été d'en revaloriser les carrières et le salaire.

Dans la précédente réforme, sous couvert du besoin de financement des études, mais surtout pour pallier les déficits de postes, JM Blanquer voulait à tout prix que les étudiant-es de Master occupent un poste en responsabilité. Nous avons alerté sur le fait que cette imposition allait mettre tout le monde en difficulté. Un mi-temps en responsabilité totale est de nature à absorber le temps et l'énergie des étudiants-es candidat-es aux CAPE(P)S. Le problème ne se résume donc pas au seul positionnement du concours en M2, c'est le cumul : poste en responsabilité, pratique accompagnée sur un mi temps, préparation du concours et préparation du master qui est en cause. Chose qui aurait pu être différente si le ministère avait réfléchi à une cohérence et faisabilité master-concours. Cela aurait permis de réduire la pression tout en organisant la formation pour ne pas opposer concours et master. Bref, la place du concours ne peut être isolée de l'ensemble du système de formation et, comme nous l'avons déjà écrit, tout dépend de la cohérence de l'ensemble. hier comme aujourd'hui, le ministère en fait un problème central qui dégraderait ou améliorerait les choses, comme par magie.

Pour le SNEP-FSU, enrayer la désaffection des candidatures aux concours de recrutement aurait mérité une autre ambition et un travail sérieux sur l'identification des causes. Pointons un autre argument pour dire que le déplacement du concours ne changera pas grand-chose à la crise du recrutement car tous les appels pour recruter des contractuel-les à partir de « Leboncoin », le job dating et autres démarches n'ont rien donné et n'ont pas permis de boucher les trous... L'étude Ipsos (2022) identifie chez les jeunes de 18-25 ans les raisons pour lesquelles les métiers de l'enseignement n'attirent pas : la place du concours est citée dans 3% des cas. Très loin de la rémunération, raison revenant dans 30% des réponses.



Nécessité d'augmenter les moyens humains et financiers

Les conditions préalables à une réforme sérieuse de la formation des enseignant-es

Il n'apparaît pas souhaitable de penser une réflexion préalable à la refonte de la formation des enseignant-es sans poser certaines conditions sur des sujets que le ministère n'a jamais mis sur la table.

Les volumes de formation n'ont jamais été aussi faibles. Une licence ne comporte plus que 1 500 heures contre 1 800 il y a 15 ans. Un master seulement 800 h. La première véritable rupture pour la qualité des enseignements dispensés est à réaliser sur la question des moyens des universités et des Inspe pour former aux métiers plutôt que sur la place du concours.

La formation selon le MEN sera officiellement coupée en deux : Formation disciplinaire et formation professionnelle sont disjointes

La nécessité d'une formation intégrée

Le projet ministériel est clair. **La formation sera officiellement coupée en deux** : une formation dite **disciplinaire** (pour l'EPS qu'est-ce que cela signifie ?), sanctionnée par le concours et la licence, puis une formation **professionnelle**, sanctionnée par le master.

Notre spécificité en STAPS et INSPE d'une formation intégrée et reconnue par tous mais menacée.

Le SNEP et la FSU demandent depuis longtemps des pré-recrutements

Recruter



La coupure entre les deux sera donc entretenue, laissant penser qu'un niveau Bac + 2 et demi, en termes de connaissances disciplinaires, suffit bien pour enseigner... Il s'agit d'un recul de fait que nombre de métiers, y compris de catégorie B, ont pourtant dépassé...

Le SNEP-FSU a développé en EPS une formation intégrée des questions disciplinaires et pédagogiques au sein des licences éducation et motricité et des masters MEEF. Ce cursus fait partie de l'identité profonde des enseignant-es d'EPS. Nous sommes persuadé-es que le passage à un modèle successif licence disciplinaire/master pédagogique constituerait un recul net. Quelle formation pédagogique ? Comment recruter des enseignant-es en histoire et géographie après une licence disciplinaire dans une matière seulement ? Et pour les licences sans adossement disciplinaire établi formant nos CPE, nos documentalistes, les enseignant-es de technologie, comment tenir formation pédagogique et disciplinaire ? Le MEN ne sait quoi répondre à ces questions comme sur bien d'autres.

Pour ne pas se perdre dans un schéma de formation successive ponctué par un concours en L3, le SNEP-FSU propose une alternative préservant l'attractivité du métier : **le pré-recrutement**



Recrutement n'est pas pré-recrutement

Un problème de confusion des genres pèse sur la réforme, comme les précédentes. Il faut distinguer un concours ou sélection pour rentrer dans une formation (pré-recrutement), d'un concours de recrutement par l'employeur.

Face au problème important, social, de l'accès des étudiant-es en difficulté financière, (rappelons que plus de la moitié des étudiant-es travaillent pour financer leurs études), le SNEP et la FSU demandent depuis longtemps des pré-recrutements. En plus de tous les systèmes de bourses sur critères sociaux, la revendication de la mise en place d'un concours ouvrant au statut « d'élève-professeur-e » (différent du projet) permettrait de répondre à la volonté d'une forme de sécurisation du parcours d'étude menant au professorat avec recrutement par concours.

En lieu et place, nous avons un positionnement d'un concours de recrutement (employeur-se) en milieu de L3.

Dans un cas le ministère recrute (CAPEPS). L'employeur-se utilise le concours pour extraire les agent-es présentant les meilleurs résultats pour une « aptitude à enseigner ». Comme le rappelle le rapport du Jury 2023 : « Le concours du CAPEPS externe et du CAFEP vise à recruter des enseignant-es possédant des compétences qui leur permettront d'assurer leur mission éducative et un engagement pour la réussite de chacun et de tous les élèves ». Les lauréat-es deviennent fonctionnaire-stagiaires et sont titularisé-es au bout d'un an (ou 2 ans).



De notre point de vue, le passage du concours en L3 est un possible cheval de Troie pour modifier sérieusement le statut de fonctionnaire d'État, ce que veulent tous nos gouvernants depuis de nombreuses années...

Se présentant en milieu de parcours (en cours du deuxième semestre de L3 probablement), la question reste entière : qui allons-nous recruter, avec quels outils, pour devenir des cadres A de la fonction publique ?

Dans l'autre cas du pré-recrutement que nous revendiquons, le ministère sélectionne des jeunes dont il estime qu'ils ou elles possèdent des pré-requis pour suivre ou poursuivre des études menant au professorat, dans de

Pré-Recruter



bonnes conditions en devenant « élève-professeur-e ». C'est tout à fait différent car les épreuves n'ont pas besoin de sanctionner une aptitude à ... mais des connaissances et compétences que l'on estime nécessaires, comme prérequis : culture générale, capacité à l'écriture, capacité de travail, d'adaptation à des conditions changeantes...

La distinction recrutement et pré-recrutement permet de garantir la sécurité financière des futur-es enseignant-es, et de dégager le temps de travail nécessaire à leur formation. Il pourrait y avoir pour ces étudiant-es un volume plus important de travail pour absorber tout ce qui est nécessaire aujourd'hui pour une solide formation professionnelle.

Elle permet dans le même temps pour l'État de ne plus recruter un-e agent-e sans formation complète et, en ce qui nous concerne, sans évaluer ses capacités sur le plan des savoirs académiques et sur le plan de savoirs professionnels. Nous voyons tous-tes des étudiant-es se révéler en stage de Master, devenir des candidat-es sérieux-ses au CAPEPS et de potentiels collègues là où nous n'étions pas capables de distinguer ce profil au bout d'un semestre de L3.

Le pré-recrutement pourrait être assorti d'un engagement de 5 ans (ou 10 ans ?) à travailler pour l'État en contrepartie de la rémunération des études. Le nombre de pré-recrutements au regard du nombre de candidat-es resterait une question clé. Le concours resterait bien évidemment ouvert à des non pré-recruté-es ou à des personnes ne voulant pas s'engager pour 5 ou 10 ans pour l'État.

Le SNEP-FSU n'a donné ici que quelques éléments saillants, mais il convient de distinguer radicalement recrutement et pré-recrutement et faire jouer au premier le rôle du second relève d'une forme d'aveuglement qui va se traduire par des luttes féroces pour définir les épreuves du concours par définition insatisfaisantes en cours de formation (L3).



Le Concours en L3, ses impensés et après ?

De nombreuses zones d'ombre... Le choix du concours en L3 relève de la confusion entre recrutement et pré-recrutement, et de la non-anticipation et totale méconnaissance du bouleversement que cela va occasionner sur l'ensemble de la formation :

- **Le cumul concours / diplôme ne sera pas levé**, mais au contraire imposé pour des étudiant-es encore plus jeunes, donc moins matures et moins solides pour supporter la charge de travail attendue. Même avec un contenu de concours allégé, les étudiant-es devront malgré tout avoir leur licence après avoir passé un concours qui va occuper une bonne partie de leur année. Auparavant, il fallait une licence STAPS « acquise » pour pouvoir se présenter. Les étudiant-es avaient alors profité de la totalité du volume horaire assurant l'accès au diplôme puis d'une année de préparation au concours. Désormais, le concours devant se situer dans le meilleur des cas au milieu de l'année de L3, la préparation au concours devra démarrer en L2. Pour autant, il faudra quand même avoir la licence... puis le master. En clair, la pression qui s'exerce aujourd'hui sur les enseignant-es en master pour « donner le master » pour celles et ceux qui ont eu le concours, s'exercera de la même façon dès la licence. Cette pression s'exercera demain sur les 2 diplômes (licence et master), de manière plus importante sur ce dernier pour des jeunes qui auront eu le CAPEPS 2 ans auparavant. On observera de fait que c'est le concours (piloté par l'EN) qui déterminera la sélection (universitaire) et en grande partie l'accès aux diplômes licence/master.
- **Que vont faire les étudiant-es qui n'auront pas le concours mais qui comptent bien le repasser ?** Quel master (s'ils ou elles ont la licence) pour les accueillir ? Un DU (mais du coup payant, ce qui paraît contraire à l'idée initiale de permettre aux jeunes issus de milieux populaires de de-

Le cumul concours / diplôme

Pression en licence ET en master



venir enseignant-es) ? Des prépa privées vont-elles fleurir ? Le concours va-t-il servir de sélection pour l'entrée en master, auquel cas c'est l'employeur-se qui décide de la poursuite ou non d'études ? La réflexion sur les flux, n'a pas du tout été anticipée. Et nombre de questions qui se posaient déjà sur les parcours vont se poser à nouveau, mais à un autre niveau.

- **Les moyens dans les universités sont trop faibles** pour mettre en place des maquettes en licence et master permettant de dispenser un volume de formation suffisant, sans parler de moyens humains très insuffisants. La réforme Blanquer a lessivé les personnels des INSPE et les personnels des universités intervenants en licence et en master. La mise en place de la réforme nécessite selon le ministère la tenue de deux concours différents pendant deux ans. Mais quel STAPS et quel INSPE peut aujourd'hui tenir de front deux formations au concours ?



La difficile épreuve du choix des épreuves.

Nous le savons, les dernières modifications des concours avaient 2 objectifs :

Des réformes guidées par 2 objectifs

- **Économique** d'abord avec la réduction du nombre d'épreuves. L'alignement sur 4 épreuves avait clairement cet objectif lors de la première mastérisation. Et il avait fallu batailler ferme pour subdiviser une épreuve en 2 et ainsi garder le principe concret de 5 épreuves afin d'aborder les diverses compétences requises pour être enseignant-e d'EPS.
- **Idéologique** ensuite avec l'introduction de l'oral 3, et le choix de lui donner un coefficient plus fort que l'oral de leçon par exemple.



Il est peu probable que le nouveau concours échappe à ces 2 règles, sauf évidemment si la mobilisation était suffisamment importante pour inverser ce processus.

Lorsque le ministère de l'EN recrute en fin de parcours, comme actuellement, le jury cherche à identifier un-e futur enseignant-e qui sera apte, à la rentrée suivante à avoir des classes en responsabilité. De multiples critères sont à prendre en compte. Mais nous sommes bien sur la délivrance d'un certificat d'aptitude à enseigner et sous statut de fonctionnaire stagiaire et ensuite fonctionnaire d'Etat.



Quels seront donc les critères de recrutement à un niveau Bac + 2,5, c'est-à-dire à un niveau où les jeunes sont moins matures, ont beaucoup moins de connaissances et une formation professionnelle quasi inexistante. Le risque de prise en compte de critères extérieurs au futur métier est donc assez grand.

Quid des épreuves physiques ?

Enfin **la place des épreuves physiques** est un élément déterminant qui pourrait passer à la trappe pour des raisons économiques, mais aussi en fonction du faible volume des pratiques en STAPS aujourd'hui. Le ministère va-t-il recruter des jeunes dont les capacités physiques n'auront pas été vérifiées ? En réponse à cette question, vient immédiatement à l'esprit la sous-traitance (SUAPS ?) et ou l'externalisation (privatisation) qui serait un coût supplémentaire pour celles et ceux souhaitant se former et qui touchera en priorité les étudiant-es issu-es des milieux les moins favorisés, celles et ceux qui devaient être les gagnant-es de cette réforme.



Pour le SNEP FSU, cette problématique est essentielle pour ne

pas dire existentielle. Des profs d'EPS non compétent-es dans les APSA, c'est comme des profs de math incapables de résoudre un problème. Le SNEP-FSU a toujours défendu une approche universitaire, technologique, de la pratique des APSA en STAPS, pas juste une inscription en club... Donc il est pour nous inconcevable de ne pas avoir une épreuve qui intègre la pratique.

Les écrits

Concernant **les écrits**, il pourrait y avoir un consensus assez large pour garder une épreuve autour de l'histoire de l'EPS et des APSA (approche historique, sociologique, anthropologique...) et une deuxième autour des sciences et de leur intérêt pour l'enseignement. Les formulations ont changé au cours des années, mais le principe est resté. Compte tenu du niveau du concours, il est évident qu'il ne sera pas possible d'avoir les mêmes exigences qu'aujourd'hui. Il est tout aussi évident que la préparation au concours, quel qu'il soit, devra se faire dès la L1. Cela va imposer des changements notoires sur l'organisation des études. Les STAPS qui feront ce choix prendront de l'avance sur les autres, sans doute au détriment de la formation académique (anat/physio par exemple) et en remettant en cause l'équilibre actuel de la licence et des rapports entre les filières.

Les oraux

Sur **les oraux**, la question est aussi complexe. L'oral 1 de préparation d'une leçon au regard d'un dossier présentant un cycle d'enseignement et un contexte d'établissement, est impossible à mettre en place à ce niveau de recrutement. Les connaissances exigées dont une réflexion sur les pratiques professionnelles pour ce type d'épreuve sont d'un haut niveau d'intégration des connaissances, trop élevé pour des étudiant-es de licence. Idem sur l'oral 2 et même sur l'oral 3 qui implique de connaître les textes, l'organisation et la réglementation des pratiques.

Que peut-on exiger d'un-e étudiant-e à Bac +2,5 dans notre discipline ?

Certes nous devons avoir une épreuve dite de « pré-professionnalisation », mais il s'agira ici d'un exercice tout à fait nouveau que personne n'a encore imaginé puisque jusqu'à présent le CAPEPS s'est toujours situé en fin de parcours (4ème année puis 5ème année). Et il faudra l'imaginer sans avoir la possibilité de réellement l'expérimenter puisque le concours est censé se mettre en place pour 2025, c'est-à-dire demain matin !

Même réflexion sur l'oral dit de spécialité. Le SNEP-FSU s'est toujours battu pour garder une épreuve de ce type, pour que les enseignant-es conservent un minimum « d'approfondissement » dans une APSA. Convaincu-es qu'un niveau de compétence élevé (pratique et théorique) constitue une base sur laquelle construire des ponts avec d'autres activités, qu'attendre à ce niveau de recrutement ?



Autre idée à débattre : demander un concours en une seule partie et non comme actuellement avec une admissibilité puis une admission.

Pourquoi ? Parce que ce principe est uniquement régi par des questions économiques : on élimine des jeunes sur des épreuves qui ne coûtent pas cher (écrits) et on garde les épreuves plus coûteuses (oraux) pour un nombre réduit. Il n'y a pas d'autres explications « pédagogiques ».

La spécificité du concours en EPS

Or si dans certaines disciplines scolaires (scientifiques, littéraires, etc) des épreuves écrites peuvent opérer une première sélection par rapport à des contenus qu'ils devront enseigner, éliminant ainsi celles et ceux que le jury ne juge pas au niveau, **c'est différent en EPS** : on ne sélectionne pas à l'admissibilité des savoirs qu'ils auront à enseigner, mais des choses qu'ils ou elles ont à « comprendre ».

En clair, on ne vérifie leur approche des contenus qu'après l'admissibilité. Ce qui signifie en creux qu'au niveau de recrutement proposé, on prend le risque de sélectionner les meilleur-es étudiant-es au plan scolaire et formel (écrit) qui ne feront pas l'affaire au plan des contenus par la suite, lorsqu'ils ou elles y seront confronté-es.

Face à ces défis, risques et problèmes, un concours en une seule partie, en travaillant les coefficients, permettrait de ne pas survaloriser le travail d'écrit, certes important et nécessaire, au détriment de ce qui constitue aujourd'hui l'admission.

Pour résumer écrits, pratiques et pré-professionnalisation forment un tout qui donne sa cohérence à un concours de « recrutement » (et non un pré-recrutement) d'enseignant-es d'EPS. Nous militerons pour garder cette cohérence. Ce travail devrait se faire sur la base d'une réflexion collective entre l'institution, les formateurs-trices, les étudiant-es, les organisations professionnelles car nous devons investiguer, si le projet se met en place sur les bases actuelles, un champ inconnu : nous n'avons jamais eu de concours de recrutement situé à un si faible niveau dans le parcours universitaire !

À des années-lumière de cette nécessaire réflexion, le ministère envisage de réduire les épreuves à 2 oraux en maintenant l'oral 3. Seul un oral à cheval entre oral 1 et oral 2 actuels serait maintenu. La place de l'épreuve la plus proche du terrain serait alors minime pour laisser la place à une survalorisation de l'écrit et aux compétences non disciplinaires. Chacun-e verra ici les conceptions idéologiques de l'enseignement du gouvernement



Licence-Master : une redistribution des cartes, une caporalisation de la formation et un contrôle sur l'université ?

*« Rendre la formation plus conforme aux exigences de l'institution »
Extrait des objectifs du MEN pour la réforme*

L'université perd la main

Une nouvelle donne sera introduite par le nouveau schéma qui sera imposé par le ministère : **le concours va servir de sélection pour une entrée en Master**. Un concours, organisé par l'éducation nationale va donc interdire, à priori, à certain-es l'accès à un master MEEF. Ce n'est donc plus l'université qui sera maîtresse d'œuvre de son propre parcours. Phénomène éminemment curieux, incompatible avec l'indépendance qui devrait caractériser le milieu universitaire. Pourtant, ce milieu soutient et revendique la proposition de concours en L3 (C3D pour notre champ).

Formation académique et formation professionnelle séparées

Le modèle sous-jacent porté est celui d'une coupure entre formation académique et formation professionnelle. La logique est donc que l'université s'occupe de la licence, et que le ministère de l'EN s'occupe de la formation professionnelle. En effet rappelons que JM Blanquer a modifié les règles concernant la nomination des directeurs et directrices d'INSPE pour qu'ils ou elles ne soient plus élu-es par leur pairs. Il a également modifié le texte pour que la formation soit assurée « notamment » par les INSPE. Ces changements signifient également que les contenus de formation ne seront plus « indépendants » (même si c'est déjà un peu le cas), mais directement sous la coupe de l'employeur-se pour mieux « formater ». La volonté de reprise en main du ministère sur les formations universitaires est claire et cadre parfaitement avec les discours rétrogrades sur l'éducation (redoublement, groupes de niveaux, recentrage sur les fondamentaux, SNU, laïcité revisitée). Le MEN annonce la proposition de maquette type pour la FDE...



La situation actuelle est assez catastrophique, mais le SNEP-FSU ne pense pas que la cause principale soit le positionnement du concours en M2.

Nous devons réfléchir à ce que des solutions qui paraissent faciles et évidentes ne viennent pas in fine dégrader une nouvelle fois la formation des enseignant-es. Car la problématique d'un métier complexe qui s'apprend n'est encore une fois pas pris dans le bon sens.

Une réforme sérieuse demande du temps, nous n'en n'aurons visiblement pas, sauf si une mobilisation forte se déclençait. Elle demande d'approcher les choses de façon systémique alors que le ministère nous oblige à les regarder par le petit bout de la lorgnette. Il faut s'appuyer sur les formateurs et formatrices, méprisé-es ouvertement. Les organisations professionnelles ne sont pas écoutées. A l'heure actuelle il reste de nombreux points aveugles auxquels le MEN n'a pas encore apporté de réponse. Les conditions sont donc réunies pour une nouvelle catastrophe, sauf si nous sommes capables de l'enrayer. Le 15 mars aura lieu une journée de mobilisation pour défendre et promouvoir l'EPS. Défendre l'EPS c'est aussi défendre la formation de ses enseignant-es.



Pour aller plus loin

<p>Site du SNEP-FSU Formation des enseignant-es.</p> 	<p>Site du SNEP-FSU Formation et recrutement des enseignant-es : la preuve par 9</p> 	<p>Mémo archives FDE 2008-2015</p> 	<p>Site du SNESUP-FSU Mise à jour sur les infos FDE</p> 	<p>Centre EPS et société</p> 
--	--	--	--	--

Secteur Concours de recrutement du SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
Mail : stagiaire@snepfsu.net

